

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle communale sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément au code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : CAPUOZZO Aurélie, CARRÉ Gilles, DESTREMONT Jean-Paul, DRIDÉ Valérie, GIANESELO Laurent, GRUNFELDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Paul, PERRETTA Margaux, , WOIRHAYE Daniel,

Absents excusés : THOUVENOT Géraldine et Marie-Claude CALLIZOT

Absents: /

1. MOTION DE SOUTIEN AU MAIRE DE MARIEULLES-VEZON

Le Conseil Municipal condamne sans réserve l'agression odieuse dont a été victime Pierre Muel, Maire de MARIEULLES-VEZON.

Son véhicule personnel, stationné à son domicile, a été volontairement incendié. Présent à son domicile, il a tenté d'éteindre l'incendie s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable malheureusement accompli par un administré de ladite commune.

A travers cette motion, le Conseil Municipal entend démontrer son indéfectible soutien au Maire de MARIEULLES-VEZON.

Cet acte est un véritable traumatisme pour tous les élus qui en sont profondément choqués.

Malgré ces faits, nous demeurons profondément attachés au savoir-vivre ensemble, à la bienveillance, à la liberté, à l'égalité et à la fraternité fondements de notre République.

2. TAUX DES TAXES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes communales par rapport à l'année dernière. Les taux sont les suivants :

TFB : 24.76% (10.50 % part communale + 14.26% part départementale)

TFNB : 40%

3. BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2021 présenté par le Maire, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

Section de Fonctionnement : 356 105. 08€

Section d'Investissement : 400 226.08 €

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal ACCORDE, sous réserve de la remise en Mairie du rapport moral et financier de l'année N-1, les subventions suivantes :

- SILLEGNY AND ALLIED : 100€
- ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES : 100€
- USEP : 100€
- UNC SECTION VERNY : 100€
- LA VIE EST BELLE (Section de Familles Rurales) : 450€
- LA SIXTINE DE LA SEILLE 450€
- FOYER DES JEUNES : 900€
- LES JARDINS MUSICAUX : 50€
- LES GRAOULINETS : 300€

Le Conseil Municipal rappelle la mise en place de l'aide à la pratique sportive, culturelle et artistique d'un montant de 15€/an aux jeunes de 5 à 15 ans de la commune.

5. RETROCESSION PARCELLES LE GRAND PARC

Suite à la délibération prise le 20 août 2019 concernant la reprise de la voirie du lotissement « Le Parc », Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux des parcelles 352, 353 et 385 section 7 du lotissement « Le Parc » dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles 352, 353 et 385 section 7 ;
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'indisponibilité le 1er adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux des parcelles 352, 353 et 385 section 7 du lotissement « le Parc » ;
- que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de la société SCCV Le Grand Parc.

6. DIVERS

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal que le contrat de Mme Aurore DART est prolongé d'un an, celui de Mme Marie-France PERRIN est prolongé de 6 mois. Une délibération devra être prise prochainement concernant le contrat de M. JULLIET Nicolas.

La séance est levée à 19h30

Le Maire,

Jean-Marc GRUNFELDER